

**LA GRAND'CROIX**

2 rue Jean Jaurès

Tél. 04 77 73 22 43

**Ville de LA GRAND'CROIX (42320)****Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal****Séance du 11 mai 2026****DCM 2026-05-51**

**L'an deux mille vingt-six, le onze mai à vingt heures,** le Conseil municipal de la commune de LA GRAND'CROIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc FRANÇOIS, maire.

**Date de convocation : 5 mai 2026**

**Membres présents :** M. Luc FRANÇOIS, M. Kahier ZENNAF, M. Marc BONNEVAL, Mme Chrystelle COPPARONI, M. Jean VARRAUD, M. Sébastien FINARELLI, Mme Aurélie BERTHE, Mme Véronique HENRY, M. Pascal CALTAGIRONE, M. Patrice PENEL, Mme Clémentine GERMAIN, M. René SERINE, M. Emmanuel PITIOT, Mme Lucie DUMORTIER, M. José BLACODON, Mme Mélanie HILLION, Mme Christine MAISONNETTE, M. Benoît DUBUS, Mme Véronique DELAVIS, M. Gérard SAMUEL.

**Membres excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nathalie MATRICON (pouvoir à M. Marc BONNEVAL),  
Mme Delphine VINCENT (pouvoir à M. Kahier ZENNAF),  
Mme Géraldine REMILLIEUX (pouvoir à M. Luc FRANÇOIS),  
Mme Mélanie PLAVINET (pouvoir à Mme Véronique HENRY),  
M. Bruno THEVENON (pouvoir à M. Sébastien FINARELLI),  
Mme Tina CHANGEA (pouvoir à Mme Lucie DUMORTIER),  
M. Baptiste OLIVIER (pouvoir à M. Jean VARRAUD).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201030-20260511-DCM2026-05-51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2026

Publication : 13/05/2026

Le maire, Luc FRANÇOIS

**Secrétaire de séance :** Mme Clémentine GERMAIN

Nombre de conseillers en exercice	27
Quorum	14
Nombre de présents (au moment du vote)	20
Nombre de procurations	7
Nombre de votants	27

**Objet de la délibération :**

Ressources humaines : recrutement via un contrat d'apprentissage

**Rapporteur :** Madame Aurélie BERTHE, adjointe

Il est exposé : l'apprentissage constitue aujourd'hui une voie majeure d'insertion professionnelle. Il permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui. Face aux départs en retraite, aux mobilités vers d'autres employeurs et aux difficultés de recrutement sur certains métiers en tension, l'apprentissage offre l'opportunité aux agents publics de transmettre des connaissances, des savoirs nécessaires à l'exercice des métiers du secteur public territorial et d'éviter la perte de savoir-faire. Il permet également de former et qualifier un personnel en vue d'une éventuelle embauche future tout en facilitant l'acquisition d'une première expérience professionnelle valorisante.

S'agissant de la commune de la Grand'Croix, l'apprentissage pourrait concerner des secteurs tels que la petite-enfance, l'enfance-jeunesse.

Le Comité Social Territorial a validé ce recrutement lors de sa réunion du jeudi 7 mai 2026.

Il est donc proposé audit Conseil d'autoriser le recours à l'apprentissage et la création d'un poste d'apprenti en vue de la préparation aux missions d'Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, métier en tension.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1111-1, L1111-2,  
VU le Code du travail, notamment ses articles L6227-1 à L6227-12 et D6271-1 à D6275-5,  
VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,  
VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,  
VU la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,  
VU la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,  
VU le décret n°2022-280 du 28 février 2022 déterminant les conditions de mise en œuvre de la contribution du CNFPT au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant,  
VU le décret n°2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du CNFPT au financement des frais des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant,  
VU le décret n°2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,  
VU le décret n°2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis,  
VU le décret n°2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

CONSIDERANT l'information du Comité social territorial en date du 7 mai 2025,  
CONSIDERANT le bien-fondé de recourir à l'apprentissage,

**à l'unanimité (27 voix pour) :**

✎ autorise le recours à l'apprentissage et la création d'un poste d'apprenti en vue de la préparation aux missions d'Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, métier en tension, à compter du 24 août 2026 pour une durée d'un an,

✎ autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif, notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

✎ dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
Réception par le préfet : 13/09/2026  
N° de l'acte : 2025-06-02  
Le maire, Luc FRANÇOIS

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin (69433 LYON cedex 03), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Cette requête peut être déposée par écrit ou au moyen de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

**Fait à La Grand' Croix, le 12 mai 2026**

**le maire  
Luc FRANÇOIS**

**la secrétaire de séance,  
Clémentine GERMAIN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201030-20260511-DCM2026-05-51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2026

Publication : 13/05/2026

Le maire, Luc FRANÇOIS

**LA GRAND'CROIX**

2 rue Jean Jaurès

Tél. 04 77 73 22 43

**Ville de LA GRAND'CROIX (42320)****Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal****Séance du 11 mai 2026****DCM 2026-05-52**

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de LA GRAND'CROIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc FRANÇOIS, maire.

**Date de convocation : 5 mai 2026**

**Membres présents :** M. Luc FRANÇOIS, M. Kahier ZENNAF, M. Marc BONNEVAL, Mme Chrystelle COPPARONI, M. Jean VARRAUD, M. Sébastien FINARELLI, Mme Aurélie BERTHE, Mme Véronique HENRY, M. Pascal CALTAGIRONE, M. Patrice PENEL, Mme Clémentine GERMAIN, M. René SERINE, M. Emmanuel PITIOT, Mme Lucie DUMORTIER, M. José BLACODON, Mme Mélanie HILLION, Mme Christine MAISONNETTE, M. Benoît DUBUS, Mme Véronique DELAVIS, M. Gérard SAMUEL.

**Membres excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nathalie MATRICON (pouvoir à M. Marc BONNEVAL),  
Mme Delphine VINCENT (pouvoir à M. Kahier ZENNAF),  
Mme Géraldine REMILLIEUX (pouvoir à M. Luc FRANÇOIS),  
Mme Mélanie PLAVINET (pouvoir à Mme Véronique HENRY),  
M. Bruno THEVENON (pouvoir à M. Sébastien FINARELLI),  
Mme Tina CHANGEA (pouvoir à Mme Lucie DUMORTIER),  
M. Baptiste OLIVIER (pouvoir à M. Jean VARRAUD).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201030-20260511-DCM2026-05-52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2026

Publication : 13/05/2026

Le maire, Luc FRANÇOIS

**Secrétaire de séance :** Mme Clémentine GERMAIN

Nombre de conseillers en exercice	27
Quorum	14
Nombre de présents (au moment du vote)	20
Nombre de procurations	7
Nombre de votants	27

**Objet de la délibération :**

Délégation de service public pour la gestion d'un multi-accueil de 48 places.

Choix du délégataire et autorisation à Monsieur le maire de signer le contrat ainsi que tous les documents afférents.

**Rapporteur :** Monsieur le maire

Le Conseil municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil municipal en date du 9 décembre 2025,  
VU les rapports des Assistants à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix du candidat,  
VU le projet de contrat et ses annexes laissés à disposition pour consultation en mairie,  
VU l'avis favorable de la commission de délégation de service public.

Il est proposé au Conseil municipal :

↳ de confier la gestion du service public délégué du multi-accueil de La Grand'Croix à la Mutualité Française Loire Haute-Loire Puy-de-Dôme, 60 rue Robespierre - 42100 SAINT-ETIENNE, dans les conditions prévues dans le rapport du Cabinet SPQR,

↳ d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de DSP correspondante, ainsi que tous les documents se rapportant à cette délégation.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité (27 voix pour) :**

↳ décide de confier la gestion du service public délégué du multi-accueil de La Grand'Croix à la Mutualité Française Loire Haute-Loire Puy-de-Dôme, 60 rue Robespierre - 42100 SAINT-ETIENNE, dans les conditions prévues dans le rapport du Cabinet SPQR,

↳ autorise Monsieur le maire à signer la convention de DSP correspondante, ainsi que tous les documents se rapportant à cette délégation.

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon, 104 rue Duguesclin (69433 LYON cedex 03), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Cette requête peut être déposée par écrit ou au moyen de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

642 244287080 20260511 DCM2026-05-F2

Accusé de réception par le Représentant de l'Etat

« Télérecours citoyens » accessible à partir du site

Réception par le préfet : 13/05/2026

Publication : 13/05/2026

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à La Grand'Croix, le 12 mai 2026

Le maire, Luc FRANÇOIS

le maire  
Luc FRANÇOIS

la secrétaire de séance,  
Clémentine GERMAIN

**LA GRAND'CROIX**

2 rue Jean Jaurès

Tél. 04 77 73 22 43

**Ville de LA GRAND'CROIX (42320)****Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal****Séance du 11 mai 2026****DCM 2026-05-53**

**L'an deux mille vingt-six, le onze mai à vingt heures,** le Conseil municipal de la commune de LA GRAND'CROIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc FRANÇOIS, maire.

**Date de convocation : 5 mai 2026**

**Membres présents :** M. Luc FRANÇOIS, M. Kahier ZENNAF, M. Marc BONNEVAL, Mme Chrystelle COPPARONI, M. Jean VARRAUD, M. Sébastien FINARELLI, Mme Aurélie BERTHE, Mme Véronique HENRY, M. Pascal CALTAGIRONE, M. Patrice PENEL, Mme Clémentine GERMAIN, M. René SERINE, M. Emmanuel PITIOT, Mme Lucie DUMORTIER, M. José BLACODON, Mme Mélanie HILLION, Mme Christine MAISONNETTE, M. Benoît DUBUS, Mme Véronique DELAVIS, M. Gérard SAMUEL.

**Membres excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nathalie MATRICON (pouvoir à M. Marc BONNEVAL),  
Mme Delphine VINCENT (pouvoir à M. Kahier ZENNAF),  
Mme Géraldine REMILLIEUX (pouvoir à M. Luc FRANÇOIS),  
Mme Mélanie PLAVINET (pouvoir à Mme Véronique HENRY),  
M. Bruno THEVENON (pouvoir à M. Sébastien FINARELLI),  
Mme Tina CHANGEA (pouvoir à Mme Lucie DUMORTIER),  
M. Baptiste OLIVIER (pouvoir à M. Jean VARRAUD).

**Secrétaire de séance :** Mme Clémentine GERMAIN

Nombre de conseillers en exercice	27
Quorum	14
Nombre de présents (au moment du vote)	20
Nombre de procurations	7
Nombre de votants	27

**Objet de la délibération :**

Centre de loisirs - accueil collectif de mineurs à dominante sportive « Activ'sports 2026 » : approbation des tarifs 2026, du projet éducatif/pédagogique et du règlement intérieur

**Rapporteur :** Monsieur Jean VARRAUD, adjoint

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201030-20260511-DCM2026-05-53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2026  
Publication : 13/05/2026

Le maire, Luc FRANÇOIS

Il est exposé : la municipalité a décidé de reconduire l'accueil collectif de mineurs appelé Activ'Sports, pour l'été 2026.

Il est proposé au Conseil municipal de valider les tarifs suivants :

### **Contribuables locaux**

<b>Stages</b>	<b>Quotients CAF</b>					
	<b>- de 400</b>	<b>de 401 à 700</b>	<b>de 701 à 1000</b>	<b>de 1001 à 1200</b>	<b>de 1201 à 1500</b>	<b>+ de 1500</b>
Sensations (2 jours) 8-11 ans	43 €	47 €	52 €	56 €	61 €	66 €
Ça roule (1 jour) 8-11 ans	32 €	35 €	38 €	42 €	45 €	49 €
Au fil de l'eau (2 jours) 8-11 ans	39 €	43 €	48 €	52 €	56 €	60 €
Pilotes (1 jour) 8-11 ans et 12-17 ans	32 €	35 €	38 €	42 €	45 €	49 €
Aventures (2 jours) 12-17 ans	43 €	47 €	52 €	56 €	61 €	66 €
Sensations (2 jours) 12-17 ans	46 €	51 €	56 €	61 €	66 €	71 €
Aquafun' (2 jours) 12-17 ans	46 €	51 €	56 €	61 €	66 €	71 €

### **Non contribuables locaux**

<b>Stages</b>	<b>Quotients CAF</b>					
	<b>- de 400</b>	<b>de 401 à 700</b>	<b>de 701 à 1000</b>	<b>de 1001 à 1200</b>	<b>de 1201 à 1500</b>	<b>+ de 1500</b>
Sensations (2 jours) 8-11 ans	48 €	53 €	58 €	63 €	68 €	73 €
Ça roule (1 jour) 8-11 ans	35 €	39 €	43 €	46 €	50 €	54 €
Au fil de l'eau (2 jours) 8-11 ans	43 €	48 €	53 €	57 €	62 €	67 €
Pilotes (1 jour) 8-11 ans et 12-17 ans	35 €	39 €	43 €	46 €	50 €	54 €
Aventures (2 jours) 12-17 ans	48 €	53 €	58 €	63 €	68 €	73 €
Sensations (2 jours) 12-17 ans	51 €	57 €	62 €	68 €	73 €	78 €
Aquafun' (2 jours) 12-17 ans	51 €	57 €	62 €	68 €	73 €	78 €

Une réduction de 10 % par famille sera effectuée pour le deuxième stage, 15 % pour le troisième et 20 % à partir du quatrième (contribuables locaux ou non).

En cas d'absence, le stage pourra être en partie remboursé uniquement sur présentation d'un certificat médical. Une somme correspondant à 20 % du montant sera retenue pour les frais.

En cas de non-appétitude à une ou plusieurs activités, sur décision du service des sports, le stage pourra être intégralement remboursé.

Il est rappelé que cette action est menée en collaboration avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et dans le respect des articles L 227-1 à 12 et R 227-1 à 30 du Code de l'Action Sociale et des Familles modifiés notamment par le décret 2006-923 du 26 juillet 2006 relatifs à la protection des mineurs accueillis hors du domicile parental.

L'encadrement sera toujours assuré par les éducateurs sportifs communaux qui justifient des qualifications nécessaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201030-20260511-DCM2026-05-53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2026  
Publication : 13/05/2026

Le maire, Luc FRANÇOIS

Les stages se dérouleront du 6 au 24 juillet 2026 selon le programme suivant :

Thèmes	Public	Dates	Activités
Sensations	8-11 ans	6 juillet 2026	Biathlon et Trottinette Sherpa
		7 juillet 2026	Accrobranche et Laser Game
Ça roule	8-11 ans	15 juillet 2026	Prévention routière et Karting
Au fil de l'eau	8-11 ans	20 juillet 2026	Rafting et Water Game/ Water Jump
		21 juillet 2026	Voile Catamaran
Pilotes	8-11 ans	22 juillet 2026	Quad/ Moto
Pilotes	12-17 ans	8 juillet 2026	Quad/ Moto
Aventures	12-17 ans	9 juillet 2026	Accrobranche et Laser Game
		10 juillet 2026	Voile Catamaran et Glisse indoor
Sensations	12-17 ans	16 juillet 2026	Karting et Paintball
		17 juillet 2026	Devalkart et Trottinette Sherpa
Aquafun'	12-17 ans	23 juillet 2026	Hydrospeed et Rafting
		24 juillet 2026	Téléski nautique et Water Game/ Water Jump

Également, les éducateurs sportifs ont rédigé le projet éducatif et pédagogique de cette action. Enfin, afin de déterminer les conditions générales d'inscription et les modalités de fonctionnement de cet accueil, un projet de règlement intérieur a été établi. Ces deux documents, ci-annexés, sont soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

↳ valide les tarifs de l'accueil collectif de mineurs « Activ'sports 2026 » tels qu'ils sont susmentionnés, **à l'unanimité (27 voix pour),**

↳ approuve le projet éducatif et pédagogique de cette action, ainsi que le règlement intérieur, annexés à la présente délibération, **à l'unanimité (27 voix pour).**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin (69433 LYON cedex 03), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Cette requête peut être déposée par écrit ou au moyen de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.  
**Fait à La Grand' Croix, le 12 mai 2026**

**le maire**  
**Luc FRANÇOIS**

**la secrétaire de séance,**  
**Clémentine GERMAIN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201030-20260511-DCM2026-05-53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2026  
Publication : 13/05/2026

Le maire, Luc FRANÇOIS

**LA GRAND'CROIX**

2 rue Jean Jaurès

Tél. 04 77 73 22 43

**Ville de LA GRAND'CROIX (42320)**

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 11 mai 2026

DCM 2026-05-54

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de LA GRAND'CROIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc FRANÇOIS, maire.

**Date de convocation : 5 mai 2026**

**Membres présents :** M. Luc FRANÇOIS, M. Kahier ZENNAF, M. Marc BONNEVAL, Mme Chrystelle COPPARONI, M. Jean VARRAUD, M. Sébastien FINARELLI, Mme Aurélie BERTHE, Mme Véronique HENRY, M. Pascal CALTAGIRONE, M. Patrice PENEL, Mme Clémentine GERMAIN, M. René SERINE, M. Emmanuel PITIOT, Mme Lucie DUMORTIER, M. José BLACODON, Mme Mélanie HILLION, Mme Christine MAISONNETTE, M. Benoît DUBUS, Mme Véronique DELAVIS, M. Gérard SAMUEL.

**Membres excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nathalie MATRICON (pouvoir à M. Marc BONNEVAL),  
Mme Delphine VINCENT (pouvoir à M. Kahier ZENNAF),  
Mme Géraldine REMILLIEUX (pouvoir à M. Luc FRANÇOIS),  
Mme Mélanie PLAVINET (pouvoir à Mme Véronique HENRY),  
M. Bruno THEVENON (pouvoir à M. Sébastien FINARELLI),  
Mme Tina CHANGEA (pouvoir à Mme Lucie DUMORTIER),  
M. Baptiste OLIVIER (pouvoir à M. Jean VARRAUD).

**Secrétaire de séance :** Mme Clémentine GERMAIN

Nombre de conseillers en exercice	27
Quorum	14
Nombre de présents (au moment du vote)	20
Nombre de procurations	7
Nombre de votants	27

**Objet de la délibération :**

Proposition d'une liste de candidats pour la Commission communale des impôts directs (CCID)

**Rapporteur :** Monsieur le maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201030-20260511-DCM2026-05-54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2026

Publication : 13/05/2026

Le maire, Luc FRANÇOIS

Il est exposé : l'article L 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'institution, dans chaque commune, d'une commission communale des impôts directs.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, elle est composée du maire (ou de l'adjoint délégué), ainsi que de huit commissaires titulaires et huit suppléants. La durée du mandat est identique à celle du conseil municipal.

Cette désignation est faite par Monsieur le directeur général des finances publiques à partir d'une liste présentée par le conseil municipal qui doit comporter un nombre double de candidats, soit 16 pour les titulaires et 16 pour les suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le conseil municipal est donc appelé à proposer une liste de candidats à présenter aux services fiscaux.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité (27 voix pour) :**

☞ décide de présenter la liste de candidats ci-annexée à Monsieur le directeur général des finances publiques, pour l'établissement de la Commission communale des impôts directs.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin (69433 LYON cedex 03), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Cette requête peut être déposée par écrit ou au moyen de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

**Fait à La Grand' Croix, le 12 mai 2026**

le maire  
Luc FRANÇOIS

la secrétaire de séance,  
Clémentine GERMAIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201030-20260511-DCM2026-05-54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2026  
Publication : 13/05/2026

Le maire, Luc FRANÇOIS